PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le 24 septembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain SABRAS, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes Brigitte DUTARDRE, Adeline ESNAULT, Patricia GLATIGNY, Sophie JACQUIN**,** Sabrina MORIN, Estelle SAUTON,

MM. Jacques BOUVET, Frédéric EPINEAU, Olivier FERRERO, Didier GRASTEAU, Jean-Marc HAMON, Benjamin SABRAS,

Etaient Absentes et excusées :
Mmes Aurélie BROUARD, Estelle SAUTON,
M Thomas BROUARD,

M. Benjamin SABRAS est choisi secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Adoption du compte rendu de la séance du 27 août 2026,
2) Achat Chemin du Tertre Haut cadastrée ZC n°100
3) Facturation consommation électrique et eau à l'entreprise SAGIR titulaire du lot 2 du marché de la MAM,
4) Convention de mise à disposition du personnel technique auprès de l'association Théraperche
5) Examen des offres pour l'extension de l'épicerie
6) Informations et questions diverses

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 AOÛT 2026.

Le compte rendu n'a apporté aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2/ ACHAT CHEMIN DU TERTRE HAUT CADASTREE ZC N°100

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chemin du Tertre haut, cadastré section ZC n°100, constitue actuellement une voie privée appartenant à plusieurs riverains et ouverte à la circulation publique.

Les propriétaires de cette parcelle souhaitent céder à la commune la propriété du chemin du Tertre Haut, afin de permettre son intégration ultérieure dans la voirie communale.

Cette acquisition est proposée à la commune moyennent le prix global de 10 €.

Les frais afférents à cette acquisition notamment les frais d'acte seront à la charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir à l'amiable auprès de Monsieur et Madame DENIAU, Madame LANSIAUX, Madame CLOCHEAU et Monsieur JAMIN, propriétaires de la parcelle cadastrée section ZC n°100 correspondants au chemin du Tertre Haut pour un montant total de 10 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

3/ FACTURATION CONSOMMATION ELECTRIQUE ET EAU A L'ENTREPRISE SAGIR TITULAIRE DU LOT 2 DU MARCHE DE LA MAM,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au marché de construction de la Maison d'Assistantes Maternelles, la commune a pris en charge les consommations électriqueset eau afin d'éviter de mettre des compteurs provisoires.
La Commune a réglé les factures dont le montant total s'élève pour l'électricité à 1 331,38 € et pour l'eau à 300,31 € (juillet 2025 à juillet 2026).

Les travaux étant terminés il est maintenant nécessaire de facturer à l'entreprise SAGIR titulaire du lot Maçonnerie- carrelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de facturer à l'entreprise SAGIR titulaire du lot maçonnerie, le montant des factures d'électricité qui s'élève à 1 331,58 € et le montant des factures d'eau qui s'élève à 300,31 €
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces du dossier.

4/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE AUPRES DE L'ASSOCIATION THERAPERCHE

L'association THERAPERCHE a loué la maison 27 route de Bellême pour héberger les médecins juniors et les internes qui exerceront sur le territoire.

La Commune réalisera l'entretien extérieur de la propriété.

Dans ce cadre M. Le Maire propose une convention de mise à disposition des agents techniques de façon gracieuse à l'association THERAPERCHE dans le cadre de son action autour de la présence médicale sur le territoire.

5/ EXAMEN DES OFFRES POUR L'EXTENSION DE L'EPICERIE

Ce point est reporté à un conseil ultérieur

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'inauguration du 10 octobre : Vidéosurveillance et MAM
Répartition des secteurs pour la distribution des invitations dans les boites à lettres

Monsieur Alain SABRAS informe que Mehdi GOWSEE, le cuisinier de la cantine scolaire, a demandé une disponibilité de 2 ans pour changer d'orientation professionnelle. Un recrutement est donc lancé en CDD pour une prise de poste au 12 octobre

Projet de marché pour la commune
Des membres de la CCI ont été reçu pour parler du projet de marché à Berd'huis.
Dans un premier temps, l'objectif est de recevoir les commerçants pour qu'ils s'attribuent le projet
Ensuite une enquête sera réalisé pour mesurer l'engouement des habitants

Rappel dates
Inauguration de la MAM de Saint Pierre la Bruyère : Samedi 24 octobre à 10h30
Halloween CMJ : Vendredi 30 octobre
Repas des ainés : Dimanche 8 novembre

***

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45